

Financer sa formation



Un référent financement dédié suit les stagiaires de la formation continue pendant la campagne de candidatures sur les problématiques de financement et au cours de l'année.

Combien coûte la formation à IRIS Sup' ?

> Frais de dossier

120 €, non remboursables.

> Coût de formation

→ Formations en présentiel :

8 900 € pour la 1^{re} année et les spécialités de 2^e année.

→ Formations à distance : 6 600 € pour la 1^{re} année et les spécialités de 2^e année.

> Contribution de vie étudiante et de campus

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

Les étudiants en double diplôme ne la règlent qu'une fois.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur cvec.etudiant.gouv.fr

Double diplôme IRIS / IPAG de l'Université de Bretagne occidentale

> Frais d'inscription IRIS Sup' :

→ 150 € par an pour les étudiants suivant le double diplôme dès la 1^{re} année.

> Frais d'inscription IPAG :

→ Frais universitaires étudiants en formation initiale : 250 €* + CVEC (103 €*).

→ Frais universitaires pour les stagiaires de la formation continue en reprise d'études : 250 €* + 191 €*.

Les frais IRIS Sup' et IPAG ne sont pas couverts par l'apprentissage et sont à la charge de l'étudiant.

* Tarifs officiels 2024-25.

Comment régler ma formation ?

Le règlement des frais de scolarité s'effectue par virement ou prélèvement SEPA. La remise des documents signés ou des virements se fait lors de l'inscription.

> Ressortissants France, Union européenne et Royaume-Uni :

le règlement s'effectue en trois fois par prélèvements SEPA.

> **Ressortissants hors Union européenne :** les étudiants en présentiel doivent impérativement renvoyer avec leur contrat signé la preuve de virement bancaire de l'intégralité du prix de la formation.

> **Les étudiants en enseignement à distance** devront procéder à trois virements bancaires (1/ au moment de l'inscription ; 2/ au démarrage des cours ; 3/ trois mois après la rentrée). Une preuve de virement devra impérativement être envoyée avec le contrat signé.

Comment financer ma formation ?

Le regroupement des cours sur 2 jours par semaine permet d'exercer une activité professionnelle à temps partiel : contrats d'apprentissage, services civiques, stages, jobs étudiants...

⚠ ATTENTION AUX DÉLAIS : En raison des délais de traitement des dossiers, côté IRIS Sup' et côté financeur, nous garantissons uniquement le traitement des demandes envoyées dans les délais indiqués ci-contre.

NB : Les stagiaires inscrits à France Travail (ex-Pôle Emploi) peuvent suivre la formation tout en gardant leurs indemnités. Une participation au financement de la formation est parfois possible sous réserve d'acceptation du dossier par le conseiller.



CONTACT

financements@iris-france.org

DES QUESTIONS ?

Consultez nos réponses aux questions les plus fréquentes sur

www.iris-sup.org/faq

Titres ou formations concernés	Organismes de financement	Date limite à laquelle contacter financements@iris-france.org	Procédure
ASI et MPI-HD	Compte personnel de formation (CPF)	Le 25 juillet 2025	<p>Vous devez tout d'abord vous rendre sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr/</p> <p>Vous pourrez trouver nos formations en tapant les mots-clés « Institut de Relations Internationales et Stratégiques » et en indiquant 75011 comme code postal pour une formation en présentiel, ou bien en sélectionnant « formation à distance ».</p> <p>Vous pourrez ensuite soumettre une demande d'inscription à l'une de nos formations.</p> <p>N.B. : si le solde de votre CPF ne couvre pas l'entièreté du coût de la formation, vous devrez payer l'intégralité de la différence par carte bancaire sur le site www.moncompteformation.gouv.fr/</p> <p>☎ En savoir plus : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705</p>
RI1, ASI et MPI-HD	France Travail	Le 25 juillet 2025	<p>Dans un premier temps, contactez votre conseiller France Travail afin de vous assurer de la possibilité de financement et de la démarche à suivre.</p> <p>Pour obtenir un devis sur la plateforme de France Travail (Kairos), merci d'écrire à financements@iris-france.org en indiquant la formation visée, votre numéro de demandeur d'emploi, les coordonnées de votre centre France Travail et les autres financeurs s'il y en a avec le montant du financement pour chacun.</p> <p>Une fois le devis édité, vous devrez le valider sur votre espace afin qu'il soit transmis à votre conseiller.</p>
RI1, ASI, MPI-HD et formations courtes	Employeur	À tout moment	<p>Une convention de formation sera éditée à la place du contrat d'inscription. Pour cela, écrire à financements@iris-france.org en indiquant les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom et prénom du bénéficiaire • Fonction du bénéficiaire (intitulé exact) • Renseignements concernant l'employeur : • Nom de l'organisme • Forme juridique • Capital • Adresse • Numéro d'inscription au RCS • N° TVA intracommunautaire • Nom, prénom et fonction de la personne signataire de la convention pour l'entreprise • Adresse postale de facturation • Adresse mail de facturation • Contact facturation (nom, prénom, téléphone) • Montant pris en charge par l'employeur
RI1, ASI et MPI-HD	Transitions Pro	Le 25 avril 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous avez un projet de transition professionnelle (PTP), commencez par contacter votre conseiller Transitions Pro afin de vous assurer de la possibilité de financement et de la démarche à suivre. • Retirez ou téléchargez un dossier de demande de financement auprès de Transitions Pro. • Faites remplir le dossier de demande de financement par l'organisme de formation et notamment la partie positionnement préalable. • Faites une demande d'autorisation d'absence à l'employeur dans les délais. • Déposez le dossier à Transitions Pro (date limite pour déposer les dossiers auprès de Transition pro : 3 mois pour les dossiers PTP CDI ; 2 mois pour les dossiers PTP CDD).
ASI et MPI-HD	Région (aide AIRE)	Le 25 juillet 2025	<p>Contactez votre conseiller afin de vous assurer de la possibilité de financement et de la démarche à suivre, puis écrivez à financements@iris-france.org</p>